

Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 40/1954 (1955)

Artikel: Les écoles vaudoises
Autor: Giddey, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-50354>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les Ecoles vaudoises

Notice historique¹

*Par Ernest Giddey, Professeur, Lausanne
(actuellement Directeur de l'Institut universitaire suisse à Rome)*

Lausanne s'enorgueillit d'être une ville d'études. Avec une moue parfois dédaigneuse, elle affecte volontiers de se désintéresser des vastes agglomérations industrielles; sans doute faute de posséder elle-même usines et aciéries. Coquette, elle se veut jolie, drapée dans la verdure de ses parcs, coiffée de sa cathédrale, semblant regretter les jours où, entourée de vignes, elle était plus totalement campagnarde. Elle aime à parler, un peu trop quelquefois, de culture: culture des champs qui constituent le canton dont elle est le chef-lieu, mais aussi culture de l'esprit. Et alors, non sans respect, elle laisse son regard se poser sur la ligne austère de son Ancienne Académie.

* * *

Cette *Académie*, — elle n'est «ancienne» que depuis le moment où on lui adjoignit, dans sa laideur altière, l'actuel palais de l'Université, — est vraiment le centre de la vie spirituelle du pays. La fondation de cette institution, en 1537, peut être considérée, à plus d'un point de vue, comme le premier événement important qui marqua l'histoire de l'école vaudoise.

Certes, en maints endroits, des écoles apparaissent avant 1537. Dès la seconde moitié du XIII^e siècle, l'on signale des maîtres dans plusieurs villes et notamment à Vevey, Nyon, Lausanne, Morges, Payerne, Orbe, Yverdon, Cossonay. Vevey, Yverdon et Moudon possèdent assez tôt leurs «collèges des Innocents», destinés à l'origine à préparer les jeunes gens au chant d'église, programme qui ne tarda pas à s'élargir. Des monastères se préoccupent eux aussi de l'instruction de la jeunesse. A Lausanne, une école épiscopale offre même à ses étudiants des cours de droit et de théologie.

Ces écoles revêtirent des formes diverses, accusant entre elles de sensibles différences, selon l'époque et le lieu. Leur action, difficile d'ailleurs à analyser par manque de renseignements suffisants, ne fut guère déterminante dans l'histoire des populations vaudoises. L'existence d'une classe au sein d'une communauté n'implique pas, sous la domination savoyarde, un souci particulier des dirigeants du pays. Elle est le résultat d'une initiative locale, non le témoignage d'une sollicitude générale du souverain.

Il en va tout autrement après la conquête bernoise. Une année à peine après son arrivée, le nouveau maître se rendait compte de la nécessité de créer sans tarder une école de degré supérieur. Devenus protestants à la suite d'une conversion acceptée sans grand enthousiasme en plus d'un endroit, les sujets vaudois de Berne devaient être soutenus par un corps pastoral actif, si l'on ne voulait pas les voir retomber dans la croyance à laquelle les événements de 1536 les avaient arrachés. Pour assurer le maintien puis la propagation de la foi nouvelle, il ne suffisait pas de proclamer la Réforme dans les villes et dans les campagnes et de séculariser les biens de l'Eglise; il convenait de poursuivre lentement et avec l'aide du temps le travail impétueusement commencé au lendemain d'une campagne militaire. La fondation de l'Académie de Lausanne, véritable séminaire de pasteurs en ses débuts, favorisa grandement la continuité de cet effort. Comme l'Académie de Berne créée deux ans plus tôt, la haute école lausannoise devint le soutien efficace du régime politique responsable du changement récent de confession.

Ainsi constituée, la plus vieille académie de Suisse romande – celle de Genève ne vit le jour qu'en 1559 – connut des jours de lumières et des périodes obscures, sous la tutelle bienveillante de LL.EE. de Berne. Le nombre des étudiants varia au cours des siècles; assez considérable au début, il diminua graduellement pour augmenter à nouveau après la révocation de l'Edit de Nantes. Quant au nombre des chaires, la première loi organique de l'Académie le fixa à quatre en 1547 (théologie, hébreu, grec et morale, arts libéraux et philosophie). Il s'accrut au XVII^e et surtout au XVIII^e siècles et atteignit le chiffre de dix à la veille des événements de 1798. On assiste simultanément à une laïcisation partielle de l'enseignement, en 1708 notamment, lors de la création d'une chaire de droit et d'histoire, et à la fin du siècle, quand l'enseignement de la physique et des mathématiques fut séparé de celui de la philosophie et qu'une chaire de médecine, honorifique et temporaire, fut instaurée pour Auguste Tissot, le médecin de réputation mondiale.

Car l'Académie de Lausanne compta, du XVI^e siècle à la Révolution, plus d'un professeur dont la renommée dépassa les limites du pays et valut, à l'école lausannoise, une gloire justifiée. Parmi les noms les plus illustres, relevons ceux de Pierre Viret, du naturaliste Conrad Gessner, de Théodore de Bèze, de Bonaventure Bertram, qui enseigna l'hébreu, du juriste Jean Barbeyrac, du philosophe et mathématicien Jean-Pierre de Crousaz, de Charles-Guillaume Loys de Bochat, qui s'adonna à l'étude du droit et de l'histoire, de l'historien Abraham Ruchat, professeur d'éloquence dès 1721.

L'Académie occupait, dans l'édifice scolaire du pays de Vaud à l'époque bernoise, la place la plus élevée. Elle était le toit de la maison. Et c'est au toit que LL.EE., soucieuses de se protéger des intempéries, vouèrent leur attention la plus soutenue. Les étages inférieurs du bâtiment furent l'objet d'une moindre sollicitude, négligence d'autant plus marquée que l'on se rapproche de régions plus humbles.

Le collège de Lausanne était, à cet égard, le plus favorisé des établissements d'enseignement. Il était étroitement uni à l'Académie, dont il constituait une section inférieure. C'est sur ses bancs que les futurs pasteurs apprenaient à bien écrire, s'initiaient au chant des psaumes, découvraient les beautés des langues grecque et latine, acquéraient quelques connaissances de littérature et d'arithmétique. Ils pouvaient alors passer dans l'auditoire de belles-lettres et d'éloquence, puis dans celui de philosophie, lequel leur donnait accès aux études théologiques proprement dites. Cette organisation varia au cours des siècles, de même que le nombre des classes. En 1788, l'on adjoignit aux classes latines traditionnelles du collège deux classes nouvelles destinées aux élèves qui n'entendaient pas poursuivre leurs études à l'Académie; français, comptabilité, histoire, géographie, mythologie étaient les disciplines enseignées.

Par rapport aux autres maîtres du pays, les professeurs du collège académique de Lausanne occupaient une position enviable. Certains s'acquirent, par la qualité de leur enseignement et la solidité de leur érudition, une large notoriété, tels Maturin Cordier, qui fut principal du collège de 1545 à 1557, le juriste François Hotmann, qui enseigna le latin et le grec, l'historien Jean-Baptiste Plantin, auteur de *l'Helvetia antiqua et nota* (1656) et de *l'Abrégé de l'Histoire générale de la Suisse* (1666).

En dessous du collège académique de Lausanne, nous trouvons, dans la hiérarchie scolaire vaudoise sous la domination bernoise, les collèges des petites villes du pays. Quelques-uns pouvaient se vanter d'une origine fort ancienne. Ils étaient fréquentés par les enfants des

classes aisées de la population, petite noblesse et bourgeoisie, et leur dispensaient quelques éléments de culture latine. L'on a peine à se faire une idée claire du niveau de l'enseignement qui s'y donnait. Il convient d'employer avec prudence les termes «primaire» et «secondaire»; ils n'ont qu'une valeur toute relative et peuvent induire en erreur en imposant à l'esprit l'image d'écoles modernes.

Les Bernois, dès leur arrivée, s'efforcèrent de protéger les écoles citadines. Sans faire preuve à leur égard d'un intérêt ni d'une générosité comparables à la protection particulière dont jouissait le collège de Lausanne, les nouveaux maîtres estimèrent en 1540 qu'une école latine, qu'ils entendaient soutenir de leurs deniers, devrait exister dans chaque chef-lieu de bailliage ainsi qu'à Lutry et à Cossonay; ils fixèrent même le traitement des maîtres principaux de ces écoles. Ce fut une mesure heureuse, qui amena la création de plusieurs des collèges que possèdent aujourd'hui encore la plupart des cités vaudoises.

En dehors des villes, pour les populations entièrement campagnardes, la situation était tout autre. Une différence très nette distingue en effet la bienveillance manifestée par les dirigeants bernois à l'endroit des écoles, ultérieurement secondaires, des agglomérations urbaines de celle témoignée aux simples classes de village, restées primaires jusqu'à nos jours. Celles-ci font figure de parent pauvre. Pour elles, aucune aide financière. Simplement l'obligation pour les communes de pourvoir à l'instruction de la jeunesse en ouvrant des classes à leurs frais, obligation souvent proclamée, en termes vagues d'ailleurs, appliquée sans conviction par les intéressés, plus soucieux de leurs intérêts financiers immédiats que de l'avancement du savoir. Obligation aussi pour les parents, tenus d'envoyer leurs enfants en classe et de payer des droits d'écolage.

En 1624 déjà, dans une lettre adressée au lieutenant-baillival de Grandson, le gouvernement de Berne faisait part de sa volonté de voir s'ouvrir une école dans «chaque commune et paroisse». Cette même idée est reprise, en termes plus ou moins semblables, à intervalles réguliers: dans les *Articles de Réformation* qui font suite aux *Loix et Ordonnances consistoriales* de 1640, dans le *Mandat souverain concernant les régents* de 1676, dans les *Lois de Réformation* de 1702, dans les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1758 et 1773. Chacune de ces dates constitue un pas dans la voie d'une intervention plus marquée du pouvoir central dans les affaires scolaires. Le rôle des pasteurs, responsables dans leur paroisse de la bonne marche des écoles, est précisé. Les lignes générales d'un programme sont esquissées. Les

méthodes même auxquelles le maître doit avoir recours sont suggérées: à la sévérité du XVII^e siècle succède, semble-t-il, une mansuétude plus grande. «Dans toutes les instructions, écrivent les *Ordonnances* de 1773, les régens s'appliqueront à gagner les enfants principalement par la voie de la douceur.»² L'influence des pédagogues du XVIII^e siècle se faisait-elle déjà sentir?

Et pourtant, en dépit des ordonnances successivement rendues pendant deux siècles, l'école vaudoise offre, à la fin du régime bernois, un tableau aux teintes souvent discordantes. Certes, au terme de leur scolarité, la plupart des enfants savent lire, écrire et effectuer quelques calculs sommaires; le niveau de l'instruction varie toutefois considérablement d'un endroit à l'autre. C'est que les maîtres sont fort différents les uns des autres, étant parvenus à l'enseignement au gré des vicissitudes de la vie, celui-ci après avoir renoncé au métier de cordonnier, celui-là après plusieurs années de service militaire à l'étranger, tel autre au sortir des Ecoles de charité de Lausanne, sorte d'école normale avant la lettre, fondée en 1726. Les connaissances des maîtres diffèrent, comme diffèrent leurs aptitudes morales. A côté d'hommes d'élite, des ivrognes et des vicieux, rebut humain que, par souci d'économie, certaines communautés n'hésitent pas à engager.

Différences dans la composition du corps enseignant, mais aussi différences dans les conditions matérielles d'enseignement. S'il se trouve ici et là des locaux spacieux et relativement confortables, plus souvent les classes se tiennent dans le logement même du régent ou dans des salles sombres, humides ou trop petites. Le nombre des élèves d'une classe peut, lui aussi, varier d'un village à l'autre, passant de quinze à cent quarante. Car aucune ordonnance du pouvoir souverain ne fixe l'effectif maximum d'une classe. Même imprécision quant à la durée des vacances et à l'horaire des leçons.

S'il faut trouver un caractère commun à toutes les classes primaires d'avant la Révolution, c'est dans la fin assignée à l'enseignement qu'il convient de le chercher. L'école doit rendre plus aisée la propagation de la religion. Elle doit permettre aux élèves d'acquérir des connaissances utiles à leur vie chrétienne. Savoir lire la Bible, être capable de chanter les Psaumes, tel était le but auquel visait modestement plus d'un maître. En exigeant l'ouverture de classes dans toutes les paroisses, les seigneurs de Berne adoptaient une politique analogue à celle qui, en 1537, leur avait fait créer l'Académie de Lausanne. A leurs yeux, ignorance était presque synonyme d'irréligion. Or la religion était un des fondements de leur action politique. L'école devait être au service de l'Eglise, cette Eglise édifiée par Berne au lendemain

de la conquête du pays de Vaud, rempart dressé entre les nouveaux sujets et leurs anciens maîtres.

Cependant, de plusieurs côtés, des voix se faisaient entendre. L'école ne devait-elle pas penser d'abord à l'écolier ? L'on parlait d'une éducation conforme à la vraie nature de l'enfant, d'une vertu dont les racines n'allaient point s'alimenter aux seules sources de la morale chrétienne, d'un droit à l'instruction indépendant de toute considération politique. Faut-il s'étonner par suite si les jugements portés sur l'école vaudoise à la veille des événements de 1798 sont parfois farouchement contradictoires ? L'on loue ou l'on critique au gré de ses convictions politiques. Panégyristes et détracteurs sont également éloignés de la réalité ; la passion partisane rend difficile une appréciation sereine. Car souligner les imperfections des écoles, c'est faire le procès de tout le régime. Qu'advient-il des écoles le jour où, miné par les ferments révolutionnaires, bousculé par l'invasion étrangère, le régime s'écroulera ?

* * *

La période de la République helvétique passa sans apporter de modifications à l'édifice scolaire. Les temps étaient trop troublés, les événements trop rapides pour permettre aux autorités politiques de mener à terme une réforme de l'enseignement. Les préoccupations des citoyens se portaient d'ailleurs vers des problèmes d'une actualité plus brûlante, vers des questions plus propres à susciter les espoirs et à flatter les sensibilités.

Des hommes pourtant se souciaient de l'avenir des écoles. Le ministre des arts et des sciences, Philippe-Albert Stapfer élaborait des projets généreux, assignant à l'enseignement un rôle important dans la vie sociale. Projets dont la réalisation fut suspendue par la bourrasque qui, balayant la Suisse, fit s'écrouler la République helvétique. Un chemin toutefois avait été signalé, que la venue de jours plus calmes allait permettre de parcourir.

Car l'on se rendait compte qu'une transformation des institutions scolaires s'imposait. Les citoyens de 1803 ne pouvaient se contenter d'écoles conçues pour les sujets de 1798. Un souffle nouveau avait passé sur le pays. Une école fondée sur une base essentiellement religieuse et placée sous la haute autorité de l'Eglise pouvait-elle rendre encore les services que l'on attendait d'elle ? L'instruction ne devenait-elle pas, ainsi qu'on le dira par la suite, « une nécessité politique . . . , un droit et un devoir pour les gouvernements »³ ?

Et c'est un pleine conscience de ses droits et de ses devoirs que le

gouvernement vaudois issu des événements de 1803 procéda à une refonte du système scolaire. Les pouvoirs publics, communaux ou cantonaux, se sentaient à l'égard de la jeunesse une responsabilité accrue. L'ignorance n'était pas seulement contraire à la vie religieuse; elle nuisait au déroulement normal de la vie civique.

La réforme scolaire des premières années du XIX^e siècle fut donc d'une extrême importance, même si les formes extérieures de l'école ne subirent pas de transformations immédiatement apparentes. Elle affecta le principe de base du système d'instruction, prenant corps en une loi, promulguée le 28 mai 1806, dont l'inspiration n'a pas perdu aujourd'hui encore son souffle vivifiant.

* * *

Stapfer avait créé, pour l'ensemble de la Suisse, un *Conseil d'éducation publique*, qui remplaça pour le canton du Léman les «Schulherren» de l'Ancien Régime. La décentralisation qui suivit la chute de la République helvétique rendit aux cantons le droit d'organiser leurs écoles en toute souveraineté. Dans le canton de Vaud, un *Conseil académique* de onze membres fut chargé de l'inspection de toutes les écoles du pays.

Les écoles primaires, c'est-à-dire les établissements d'instruction du niveau le moins élevé, échappèrent pratiquement à l'influence de ce conseil, trop éloigné et trop haut placé pour s'occuper de façon effective de leur modeste existence. Nées dans les communautés, elles restèrent communales, dirigées, comme au temps de LL.EE. par les pasteurs de l'endroit, auxquels s'adjoignait, pour les examens annuels et lors de la nomination de régents, une délégation de la municipalité. Ainsi le voulait la loi de 1806, soucieuse d'intéresser un certain nombre de citoyens à la vie de l'école.

Cette même loi fixa à 60 élèves l'effectif maximum d'une classe. Ce fut une mesure heureuse si l'on considère que 95 classes avaient en 1801 de 60 à 80 élèves et 54 plus de 80. Elle obligea les communes à ouvrir de nouvelles classes. En 1889, l'effectif maximum fut ramené à 50 élèves. De nos jours, une classe ne compte qu'exceptionnellement plus de 40 écoliers.

La révolution de 1830 provoqua la mise en chantier d'une série de lois qui affectèrent la vie de toutes les écoles, de la classe de village à l'auditoire de théologie. Le Conseil académique fut remplacé par un *Conseil de l'instruction publique* de cinq membres présidé par un conseiller d'Etat. Dans les communes, les pouvoirs détenus jusqu'ici par

les ministres du culte furent attribués à des commissions scolaires de trois à sept membres, dont les pasteurs faisaient partie de droit. L'école secouait quelque peu la tutelle de l'Eglise; elle devenait un élément important de la vie communale; les citoyens en réclamaient la gestion.

La loi du 31 janvier 1865 constitue une étape nouvelle de cette évolution. Les pasteurs ne firent désormais plus partie de droit des commissions scolaires. L'influence de l'Eglise diminuait donc, de même que celle des pouvoirs communaux. Une troisième force apparaissait dans la vie quotidienne de l'école, le corps des inspecteurs. Au nombre de trois à l'origine, les inspecteurs devaient s'occuper de toutes les questions de nature pédagogique, restreignant ainsi les compétences des commissions scolaires. Nommés par le pouvoir central, ils représentaient dans la commune le *Département de l'instruction publique et des cultes*, cet organe administratif que la loi de 1865 substitua au Conseil de l'instruction publique. Les pouvoirs cantonaux, s'ils laissaient aux communes la direction générale des écoles, s'assuraient le moyen d'intervenir là où le besoin s'en faisait sentir. Ils recueillaient la succession de l'Eglise et exerçaient une surveillance qui prendra, avec le passage des années, une forme de plus en plus précise. Leur contrôle se fit bientôt si méticuleux que, pour suffire à la besogne, le nombre des inspecteurs dut être accru. D'aucuns déploreront ces entraves apportées au libre exercice des droits communaux. Le XIX^e siècle fut un siècle de centralisation. Les traditions locales en souffrirent, cédant la place à des règlements administratifs utiles, mais quelquefois dépourvus de pittoresque.

Les exemples ne manquent d'ailleurs pas, qui montrent que l'intervention de l'Etat comporta souvent d'heureux effets. Alors que sous le régime bernois le 25 % des maîtres touchaient moins de 100 francs par an, la loi de 1806 fixa à 120 francs la rétribution annuelle minimum d'un régent. Ce chiffre fut porté à 320 en 1834 et à 360 douze ans plus tard. En 1865, les salaires sont de 800 francs pour les régents et de 500 francs pour les régentes. Ils passent en 1875 à respectivement 1400 et 900 francs, atteignent 1600 et 1000 francs en 1903 et s'accroissent encore, selon un rythme accéléré, dès la première guerre mondiale. De nos jours, une augmentation de traitement résulte en général de l'élévation du coût de la vie. Il n'en était pas de même au XIX^e siècle. Les adaptations de salaire correspondent alors à un accroissement de l'estime qui entoure le métier de maître d'école. A la fin du siècle, le régent – bientôt appelé instituteur, différence de termes significative – n'est plus le pauvre individu mal payé, parfois méprisé,

qui hantait trop souvent les locaux scolaires cent ans plus tôt. Il s'est acquis le respect de ses concitoyens et participe intensément à la vie de la commune; il remplit ici les fonctions de secrétaire municipal; ailleurs, il dirige la société de chant de l'endroit.

En fixant, dès 1806, le salaire minimum des régents, l'Etat a suscité cette évolution, écartant de l'enseignement des êtres incapables, qu'une rétribution dérisoire aurait satisfaits. La création de l'*Ecole normale*, en 1833, accéléra la transformation. Désirée depuis longtemps, instituée en 1811 par une loi qui ne fut pas appliquée, l'Ecole normale prouva que l'enseignement des enfants impliquait un apprentissage ardu et qu'il ne suffisait pas de vouloir être régent pour être un bon régent. En 1834, la loi décréta, conséquence logique de la décision de l'année précédente, que les membres du corps enseignant devraient être porteurs d'un brevet de capacité. En 1837, l'Ecole normale fut ouverte aux jeunes filles également.

A mesure que le régent s'élève dans la hiérarchie sociale, les soucis financiers des communes s'accroissent. Leurs ressources ne leur permettent bientôt plus de payer les maîtres qualifiés que l'Ecole normale leur fournit. L'Etat doit alors venir à leur secours. Dès 1857, il verse lui-même les augmentations de traitement accordées aux maîtres pour années de service. A partir de 1888, il prend à sa charge la moitié des frais résultant de l'institution par le Grand Conseil de la gratuité des livres et des fournitures scolaires des classes primaires. Il doit faciliter de ses deniers la construction de locaux scolaires. Au commencement du XX^e siècle, plus du tiers des dépenses imposées par l'école primaire sont assumées par le canton.

C'est également grâce à l'intervention de l'Etat que les programmes et les manuels se sont améliorés. Ils étaient, à la fin de la période bernoise, aussi modestes que disparates. Des prescriptions sont venues, accroissant le nombre des disciplines à enseigner, imposant aux régents un plan de travail rigoureux, les obligeant à utiliser des livres spécialement conçus pour les élèves de leur classe. Le maître a perdu de sa liberté. L'enseignement y a gagné en qualité et en cohésion.

Unification qui ne tarda pas à s'accompagner, si paradoxal que cela paraisse à première vue, d'un mouvement de différenciation. La première moitié du XIX^e siècle ne connut guère qu'un type de classe primaire, ouverte à tous les enfants, sans distinctions d'aptitudes. Cependant la psychologie de l'enfance avançait à grands pas. L'on s'apercevait qu'à chaque stade du développement des moyens intellectuels devait correspondre une forme d'instruction appropriée. La même classe ne pouvait servir pour tous. Et ce fut alors la création de

classes enfantines, initiative locale – Aigle posséda un jardin d'enfants dès 1834 – que sanctionnèrent une loi cantonale de 1889 et l'ouverture en 1892 d'une section de l'Ecole normale spécialement destinée à préparer des institutrices pour jeunes élèves. Ce fut ensuite, en 1906, l'institution de classes primaires supérieures, qui permettent aux élèves doués, mais non désireux d'effectuer des études secondaires, d'acquérir avant le début de leur apprentissage ou leur entrée dans une école professionnelle des connaissances plus étendues que celles dispensées par une classe ordinaire. Ce fut enfin, en 1911, l'apparition de classes pour enfants faibles d'esprit ou arriérés appelées aujourd'hui classes de développement. Et il faudrait parler des classes ménagères, qui préparent les jeunes filles à leur tâche future de maîtresse de maison; des classes dites d'orientation professionnelle; de l'institut pour enfants sourds-muets, fondé à Yverdon par Conrad Naef, un disciple de Pestalozzi et établi actuellement à Moudon; de la maison d'éducation pour enfants difficiles des Croisettes sur Lausanne, dont l'origine remonte à 1846. Bref, l'école primaire a pénétré partout; elle est l'école par excellence, celle à laquelle l'on pense en premier lieu.

De 1800 à 1950, le nombre des classes a plus que triplé. Le progrès dans la qualité, s'il se mesure plus difficilement, n'en est pas moins important.

* * *

La révolution de 1798 transforma en *Collège lémanique* le vieux collège académique de Lausanne, modification qui ne concerna guère que le nom de la maison sans toucher à sa structure. Les autres écoles secondaires vaudoises (Aubonne, Avenches, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Payerne, Rolle, Vevey, Yverdon) poursuivirent leur existence paisible dans le cadre des communes. L'on envisagea d'introduire au programme l'enseignement de l'allemand, projet sans lendemain.

1803 rendit à l'école secondaire de Lausanne son épithète d'académique. La loi de 1806 se contenta de préciser les matières à enseigner, de fixer les limites dans lesquelles devaient s'inscrire le traitement des maîtres, d'instituer dans les communes pourvues d'un collège une commission de surveillance composée des pasteurs de l'endroit et de membres de la municipalité. Les écoles secondaires des petites villes vaudoises purent ainsi continuer à se développer selon les besoins locaux. La différence qui les séparait des classes primaires s'accrut, tandis que s'amenuisait la distance s'étendant entre elles et le collège de Lausanne. Lente évolution, qui occupa tout le XIX^e siècle et se poursuivit au XX^e.

Le passage des ans fit apparaître toutefois, tant à Lausanne que dans le canton, des lacunes qu'il importait de combler. En 1827, après avoir siégé pendant deux ans sous la présidence du conseiller d'Etat Louis Secretan, une commission chargée d'étudier une réforme de l'enseignement secondaire et académique concluait, en un rapport signé par le professeur André Gindroz, à la nécessité de créer des écoles industrielles semblables à l'Ecole réale de Zurich. L'on se rendait compte en effet qu'au progrès des connaissances scientifiques et techniques devait correspondre une orientation nouvelle des études secondaires. L'école devait se mettre au service de la vie.

La loi du 24 décembre 1834 institua donc des écoles moyennes et industrielles. Ces établissements devaient, dans l'esprit du législateur, permettre aux jeunes gens d'acquérir des connaissances plus poussées que celles dispensées par l'école primaire sans les engager dans la voie des études supérieures. Le français, l'allemand, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la comptabilité, la géométrie, les sciences naturelles, la physique, la chimie, l'économie politique, l'instruction civique, le dessin, la musique, telles étaient les branches dont la loi, ambitieuse pour l'époque, recommandait l'enseignement. Faisant preuve d'esprit pratique, elle autorisait la combinaison, là où les circonstances locales l'exigeaient, des collèges latins existants et des écoles moyennes nouvelles.

Lausanne ne tarda guère à appliquer les dispositions légales de 1834. En 1837 s'ouvrit l'*Ecole moyenne*, établissement communal dont le nom devint en 1849 *Ecole moyenne et industrielle*.

Un autre événement marqua cette année 1837. Une loi du 21 décembre détache le collège de Lausanne de l'Académie, à l'ombre de laquelle il avait grandi pendant trois siècles. Il fut dès lors appelé *Collège cantonal*.

Quelques mois plus tard, une nouvelle école lausannoise ouvre ses portes, la première école secondaire pour jeunes filles du canton. Elle répondait au désir de nombreux parents désireux d'assurer à leurs filles le bénéfice de connaissances solides et utiles. La municipalité lui accorda son patronage; Alexandre Vinet lui prodigua ses conseils judicieux. La prospérité de la jeune école fut toutefois gravement troublée en 1849 par une crise due en partie à des divergences quant au but de l'enseignement, en partie à des oppositions d'ordre politique et religieux. La municipalité retira sa protection et créa sa propre *Ecole supérieure de jeunes filles*. L'ancien établissement poursuivit son activité à titre privé et devint l'*Ecole Vinet*, qui existe encore.

Il faut attendre 1869 pour assister à de nouvelles transformations

du système scolaire lausannois. La loi du 12 mai détache de l'Académie ses deux divisions inférieures et constitue le *Gymnase académique*. L'Ecole moyenne et industrielle devient cantonale et se scinde, dans les classes supérieures, en trois sections: une section industrielle, dont est issu l'actuel *Collège scientifique cantonal*, ainsi appelé depuis 1908; une section commerciale, qui mena bientôt une existence indépendante et devint en 1900 l'*Ecole de commerce cantonale*, dénommée par la suite *Ecole supérieure de commerce et d'administration*; une section agricole, dont l'existence fut brève, mais non pas inutile, puisqu'elle donna naissance en 1872 aux cours agricoles du Champ de l'Air, lesquels, se modifiant et se développant, devinrent l'*Ecole cantonale d'agriculture* de Marcelin sur Morges.

Nous avons parlé plus haut de l'Ecole normale et des circonstances qui amenèrent sa création. Il suffira d'ajouter, pour compléter cette histoire sommaire des écoles secondaires lausannoises, qu'en 1900 les classes supérieures de l'Ecole industrielle, appelées depuis 1892 *Gymnase mathématique*, formèrent une école distincte, le *Gymnase scientifique*. Pendant vingt-cinq ans, cet établissement vécut sous la même direction que la maison dont il s'était détaché. En 1925, il fut uni au *Gymnase classique*, successeur du *Gymnase académique*, pour constituer les *Gymnases cantonaux*. Ceux-ci ont le privilège d'habiter la partie la plus majestueuse de l'édifice construit au XVI^e siècle par les Bernois pour abriter l'Académie. Un gymnase de jeunes filles existe depuis 1891. Jusqu'en 1944, il resta sous la même direction que l'Ecole supérieure de jeunes filles. Notons enfin qu'en 1908, le Collège cantonal devint le *Collège classique cantonal*, pour éviter toute confusion avec le Collège scientifique cantonal.

En dehors de Lausanne, le XIX^e siècle vit également une série d'écoles se fonder. En 1849, Château-d'Oex inaugure son *Institut Henchoz*, établissement doté en 1806 déjà par testament de Jacques-François et Vincent Henchoz. Sainte-Croix ouvrit son collège l'année suivante. Puis ce fut le tour de Bex (1861), Cossonay (1867), Aigle (1869), Montreux (1871), Cully (1872), Le Sentier (1876), Echallens (1895) et plus récemment Vallorbe (1920). L'apparition des classes primaires supérieures amena la fermeture des collèges de Cossonay et de Cully. Toutes les autres écoles secondaires existent encore. Avec les collèges dont l'origine remonte à l'époque bernoise ou même au temps de la domination savoyarde, elles ont été de petits foyers de culture dont la campagne vaudoise a largement bénéficié.

Il serait injuste de ne pas mentionner ici la création, depuis que le canton de Vaud existe, d'une série d'écoles professionnelles. Qu'elles

soient à Lausanne, Yverdon, Chavannes-Renens, Sainte-Croix, Vevey ou La Vallée, elles jouissent d'une solide réputation et préparent, année après année, électriciens, mécaniciens, hôteliers ou céramistes. Depuis quelques années, une seconde école d'agriculture existe à Grange Verney près de Moudon. Moudon possède également une école de fromagerie.

Les écoles et lycées privés sont actuellement fort nombreux aussi bien à Lausanne que dans la campagne ou en montagne. Ils sont fréquentés par un nombre considérable d'élèves étrangers.

Le système scolaire secondaire vaudois s'est constitué au gré de besoins locaux, à la lumière d'expériences parfois divergentes. L'Etat, comme pour les classes primaires, a affirmé ses droits, se substituant à l'Eglise jadis toute puissante, coordonnant les efforts, sans réussir toutefois à réaliser toujours l'unification que la logique et l'utilité pratique souhaiteraient. Le passage des lustres et des décennies, les modifications sociales et psychologiques résultant de deux guerres ont rendu nécessaire une transformation systématique et totale des institutions scolaires secondaires, une refonte englobant ou rejetant les changements partiels et empiriques introduits au cours de cent cinquante années. Un projet de réforme est actuellement à l'étude, projet dont il est prématuré d'exposer l'économie interne, mais qui marquera sans doute, dans l'histoire de l'école secondaire vaudoise, s'il se réalise, une date de première importance. Une foule de questions se posent; tous les problèmes sont repris, qu'ils se nomment programme, horaire, coéducation des sexes, début de l'enseignement du latin, fusion des sections classiques et scientifiques... Tant il est vrai que l'édifice scolaire est fait de pierres étroitement cimentées l'une à l'autre. Transformer la maison sans qu'il y ait de solution de continuité ne sera pas une sinécure. Concevoir les plans de la transformation, les présenter à une opinion publique partagée ou indifférente exigent une ténacité et un courage peu communs. Espérons que courage et ténacité seront récompensés.

* * *

L'Académie de Lausanne traversa les années 1798 à 1803 sans subir de dommages irréparables. Le nombre des étudiants fléchit dangereusement; la vie des professeurs se fit plus difficile. Mais sitôt le calme revenu la situation s'améliora.

La loi de 1806 ne modifia guère le statut traditionnel de la vénérable école lausannoise. Elle augmenta simplement le nombre des

chaires, le portant à quatorze par le dédoublement de la chaire de droit, par la création, effective dès 1810, d'une chaire de littérature française et par le projet, resté théorique jusqu'à la fin du siècle, d'établir deux chaires de médecine. En 1822, une troisième chaire de droit fut ajoutée aux deux déjà existantes.

Le caractère ecclésiastique de l'établissement resta inchangé. En 1820 comme en 1870, la majorité des étudiants sont de futurs pasteurs. L'Académie n'a pas seulement pour tâche de les préparer au travail qui sera le leur; c'est elle qui, les études terminées, les consacre au saint ministère.

On se rendit compte bientôt qu'une telle école ne répondait plus aux exigences de l'heure. Des projets de réforme furent élaborés dans les années qui précédèrent la révolution de 1830. Le changement de régime politique amena des retards et ce ne fut qu'en 1837 que des transformations profondes purent être décidées.

La théologie perdit la primauté qu'elle détenait depuis 1537. Trois facultés indépendantes l'une de l'autre furent créées, groupant respectivement quatre chaires de théologie, trois chaires de droit et dix chaires attribuées à la Faculté des lettres et des sciences. Les études de lettres cessaient d'être le premier stade des études supérieures, par lequel théologiens et juristes devaient passer. La critique littéraire et la recherche scientifique atteignaient leur majorité et se libéraient de la tutelle de leurs sœurs aînées.

Simultanément, L'Académie se sécularisait. Elle renonçait à consacrer elle-même les pasteurs. Ainsi se rompaient les liens d'étroite dépendance qui l'avaient unie à l'Eglise, avec laquelle elle se bornait à entretenir des rapports de solide amitié.

Rénovée, l'Académie connut des heures de prospérité. Sainte-Beuve y donna un cours sur Port-Royal resté célèbre. Le poète polonais Adam Mickiewicz occupa la chaire de littérature latine de 1839 à 1840. Le patriote italien Louis-Amédée Melegari enseigna l'économie politique. Bientôt cependant la révolution de 1845 allait survenir, provoquant un désarroi qui faillit être fatal à l'Académie.

L'on connaît le grave conflit qui opposa le gouvernement radical issu des événements de 1845 à une grande partie du corps pastoral vaudois, lutte douloureuse, qui agita plus d'une conscience chrétienne et amena la création d'une Eglise libre vaudoise. L'Académie ressentit péniblement les contrecoups de cette crise. De nombreux professeurs, dont Alexandre Vinet, démissionnèrent. Une faculté libre de théologie se créa. L'inquiétude et l'indignation régnaient dans les esprits, compromettant la sérénité des études.

L'Académie réussit toutefois, comme l'Eglise nationale, à triompher des obstacles dressés sur sa route. L'épreuve qu'elle traversa accéléra simplement sa transformation. Observation impartiale, expérimentation minutieuse, méthode critique, tels sont les modes de travailler qui, plus que par le passé, vont se trouver à l'honneur. La Faculté des lettres et des sciences va se développer et fournir au pays des hommes de science et des historiens formés par des maîtres de premier ordre. Car le corps professoral compte des savants et des érudits de renom: le chimiste Henri Bischoff, les frères Louis et Charles Dufour, l'historien et homme de lettres Eugène Rambert, Max Bonnet, qui fut correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, plus tard Léon Walras. Très tôt la nouvelle faculté dut se scinder, devenue trop vaste et trop disparate. La loi du 12 mai 1869, œuvre du conseiller d'Etat Louis Ruchonnet, – le futur conseiller fédéral, – sépare en deux facultés les lettres et les sciences et crée une cinquième faculté, la Faculté technique.

Création qui n'en était à vrai dire pas une. Ce fut en fait une prise en charge par l'Etat de l'*Ecole spéciale de la Suisse romande* qui avait été fondée quelques années plus tôt par des hommes d'initiative – Jules Marguet, Louis Rivier, les professeurs Gay et Bischoff – et préparait des jeunes gens aux carrières industrielles. La Faculté technique était destinée à une brillante histoire; appelée Ecole d'ingénieur en 1890, date où elle fut rattachée à la Faculté des sciences, elle devint l'*Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne* et constitue actuellement, avec l'Ecole d'architecture ouverte en 1943 qui lui est rattachée, un des éléments les plus vivants du système universitaire lausannois. Son autonomie, au sein de l'Université, est très large. Elle compte de nombreux étudiants étrangers et ne fait point trop mauvaise figure à côté de sa sœur de Zurich, l'Ecole polytechnique fédérale.

Université de Lausanne... En 1869, ce n'était pas encore l'appellation officielle de l'ensemble des hautes écoles vaudoises. Il faut attendre 1890 pour voir l'Académie devenir université. Entretemps, une école de pharmacie dépendante de la Faculté des sciences s'était ouverte en 1873, rendue nécessaire par la fermeture de l'école française de Strasbourg.

La loi du 10 mai 1890 ne se contenta pas de changer la dénomination générale des écoles supérieures de Lausanne et de subordonner la Faculté technique à la Faculté des sciences, ainsi que nous l'avons vu. Elle créa une faculté de médecine, qui ne tardera pas à prendre une grande extension.

Avec des moyens nouveaux, l'Université poursuit la tâche que l'Académie avait assumée depuis 1537. Tâche singulièrement accrue, en raison de l'augmentation du nombre des disciplines enseignées. Le champ du savoir humain s'élargissant sans cesse, les chaires se multiplient. Des écoles entières se créent, l'Ecole des hautes études commerciales et l'Ecole des sciences sociales, rattachées toutes deux à la Faculté de droit, l'Ecole de français moderne, section de la Faculté des lettres spécialisée dans l'enseignement du français aux étrangers, l'Ecole d'architecture, à laquelle nous venons de faire allusion. Quant au nombre des étudiants, il s'est, cela va sans dire, augmenté considérablement: 214 en 1890, plus de 1800 en 1953. Des auditoriums ont dû être ouverts, des laboratoires installés, des bibliothèques constituées. La Faculté de médecine s'est concentrée au Nord de la ville, autour des hôpitaux; l'Ecole polytechnique s'est établie près du lac, dans l'ancienne propriété Beauregard, où la Faculté des sciences la rejoindra sans doute un jour ou l'autre; les facultés morales sont restées fidèles au vieux bâtiment de l'Ancienne Académie, dans l'ombre paisible de la cathédrale, laissant aux bureaux administratifs, à la Bibliothèque cantonale et universitaire et aux musées le soin d'occuper le palais construit au début du siècle à la place de la Riponne grâce à la générosité du philanthrope Gabriel de Rumine.

Les années ont passé sur la vieille Académie. La patine du temps a marqué les pierres des édifices; les marches des escaliers de bois grimpant vers la Cité se sont usées sous les pas de générations d'étudiants. L'amour de la recherche et la soif de connaissances sont restés les mêmes, cette marche vers la vérité qui grandit l'homme et le libère.

* * *

Tracer l'histoire des institutions scolaires, c'est se cantonner sur le terrain de faits impersonnels et de lois austères. Or l'école est un organisme vivant. Elle suscite les jugements et les sentiments les plus contraires, critiques et louanges, espoirs et désillusions. Méthodes d'enseignement, programmes, examens, manuels, locaux, tout en elle est matière à discussion, à comparaison. Car chacun a passé par l'école, même s'il n'a pas suivi la filière complète des études. Il possède un enfant, il connaît un ami pris dans l'engrenage de la machine scolaire. Qui aujourd'hui peut dire qu'il ignore tout du chemin qui conduit de l'abécédaire à la thèse de doctorat?

Le discussion parfois se fait plus sereine ou du moins plus technique. Au sein notamment des associations privées dont le but est de

suivre de près la vie des écoles. Il en existe dans le canton de Vaud comme ailleurs: la *Société pédagogique vaudoise*, fondée en 1842, qui groupe les maîtres primaires, la *Société vaudoise des maîtres secondaires*, créée en 1904, la *Société académique vaudoise*, qui réunit les personnes partageant pour l'Université des mêmes sentiments de gratitude. Grâce à ces groupements, la vie de l'école, beaucoup plus que par le passé, inspire des sentiments de bienveillance et d'estime. Les problèmes sont abordés avec méthode. Des revues telles que l'*Educateur*, ou les *Etudes pédagogiques*⁴ en apportent la preuve.

* * *

Primaires, secondaires, supérieures, les écoles vaudoises ont traversé les siècles et affronté les tourbillons. Leur histoire offre de grandes analogies avec celle d'écoles de cantons ou de pays voisins. Car en ce domaine comme en beaucoup d'autres, il n'est guère de limites politiques. La même foi en l'instruction anima les érudits du monde entier quand ils virent, dès le début du XIX^e siècle, la science avancer à grands pas. Le même scepticisme les pénétra tous quand ils s'aperçurent que progrès moral et progrès technique ne marchaient pas de pair. La même espérance habite le cœur des hommes qui croient un triomphe possible des forces spirituelles, même si les chemins paraissent se séparer et s'enfoncer en des terres différentes.

Et pourtant l'histoire des écoles vaudoises revêt un je ne sais quoi qu'on ne trouve pas ailleurs. Est-ce l'effet d'une tradition? Est-ce la voix de la terre? Quelque chose comme une lenteur voulue, une hésitation réfléchie, un calme qui fait que les conflits scolaires – et il y en eut, surtout dans les années qui suivirent 1845 – ne laissent pas de traces durables; une prudence parfois méfiante, qui incite à ne pas trop demander à l'école et se refuse à voir, comme dans les pays anglo-saxons, l'éducation supplanter l'instruction et l'internat remplacer la vie de famille. Il faut attendre, évoluer lentement et non pas renverser. Rétrograde, non, mais circonspect. Croire aux expériences plutôt qu'aux mots.

Même impression à l'intérieur des écoles. Ecoliers, collégiens et étudiants vaudois paraîtront ternes et lourds à l'expert non averti. S'ils disent mal ce qu'ils savent, ce n'est pas qu'ils sachent peu. Leur réserve ne procède pas d'une sécheresse du cœur, mais s'apparente plutôt à un penchant pudiquement dissimulé vers la rêverie. Sur son banc d'école, le jeune garçon vaudois babille beaucoup, ne s'exprime guère. Devenu étudiant, il permet rarement au verbe d'exercer sur lui

son pouvoir enivrant. Regrettons-le, en n'oubliant pas toutefois que de verbe à verbalisme la distance est minime.

Vaines considérations que tout cela ? Soit. Encore faut-il en tenir compte si l'on veut, après avoir analysé lois, règlements, programmes et manuels, juger, en les comparant aux écoles d'ailleurs, les établissements d'instruction du canton de Vaud.

Notes

¹ Il n'existe pas d'ouvrage récent traitant de l'histoire des écoles vaudoises dans leur ensemble. Pour l'Académie, l'on consultera : *Henri Vuilleumier, Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, 4 vol., Lausanne 1927-1933; *Henri Meylan, La Haute Ecole de Lausanne, 1537-1937*, Lausanne 1937; *Louis Junod et Henri Meylan, L'Académie de Lausanne au XVI^e siècle, Leges scholae Lausannensis 1547*, Lausanne 1947.

Pour le collège de Lausanne : *Edouard Payot et André Kohler, Histoire du Collège cantonale Lausanne 1896; Collège classique cantonal. Lausanne. Quatrième centenaire 1537-1937*, Lausanne 1937. Pour les autres établissements secondaires lausannois et pour les collèges communaux, il existe dans de nombreux cas des monographies détaillées (la plus récente est l'étude de M. S.-W. Poget sur *Les écoles et le Collège d'Orbe*, Lausanne 1954, Bibliothèque historique vaudoise, tome XVI) ou des brochures commémoratives publiées à l'occasion d'anniversaires.

Les conditions de l'école primaire avant la Révolution nous sont bien connues grâce à l'ouvrage remarquable de M. Georges Panchaud, *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne 1952, Bibliothèque historique vaudoise, tome XII. Cette étude contient, aux pages 17-23, une précieuse bibliographie. Pour la période moderne, l'on pourra consulter, outre le *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud* d'Eugène Mottaz, 2 vol., Lausanne 1914-1921, et le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, vol. 7, Neuchâtel 1933, l'article de François Guex, *Le Canton de Vaud au point de vue Scolaire*, dans *Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*, 1913, pp. 89-138.

² Cité par Panchaud, *op. cit.*, p. 47.

³ *André Gindroz, De l'Instruction publique dans le canton de Vaud*, Lausanne 1834, p. 15.

⁴ Avant 1948, cette publication portait le titre *Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*.